Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 10/06/2026
ID : 074-200011773-20260609-BC_2026_0071-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

MANDAT SPECIAL A MADAME PAULINE PLAGNAT-CANTOREGGI - ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

N° BC_2026_0071

Séance du : 9 juin 2026
Convocation du : 2 juin 2026
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20
Président de séance : Gabriel DOUBLET
Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX

Excusés :
Maxime GACONNET, Christine BURKI

***

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2123-18,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) B-8 de son annexe ;

Concernant l'intérêt pour la Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons agglomération d'être présente et représentée aux Assises Européennes de la transition énergétique,

La 27e édition des Assises Européennes de la Transition Énergétique se tiendront sur le territoire de Dijon métropole du 23 au 25 juin 2026.
Depuis 1999, les Assises Européennes de la Transition Énergétique sont le rendez-vous annuel des acteurs engagés dans la transition énergétique des territoires.
Elles réunissent ainsi chaque année 3 000 participants pour se rencontrer, échanger, partager et faire le plein d'inspiration.
Ces Assises sont co-organisées par la Communauté urbaine de Dunkerque (créatrice de l'événement), l'Eurométropole de Strasbourg, Bordeaux Métropole, Dijon métropole et l'ADEME.

- 3 jours pour se rencontrer, partager, s'inspirer et réussir, de manière collective, la transition énergétique des territoires.
- Des grandes conférences menées par des experts et grands témoins.
- Un large programme d'ateliers, imaginé en collaboration avec les acteur.ices locaux.ales engagé.es dans la transition énergétique pour faire des Assises un véritable laboratoire d'idées et un concentré d'expériences et de solutions concrètes.
- Des visites thématiques à la découverte des initiatives énergétiques durables mises en œuvre par Dijon Métropole et ses partenaires.
- Un village de la transition dédié aux échanges entre les congressistes et les partenaires.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 10/06/2026
ID : 074-200011773-20260609-BC_2026_0071-DE

DE CONFIER un mandat spécial à Madame Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, 2ème vice-présidente en charge de la protection et de la mise en valeur du cadre de vie, de l'achat durable, de la santé environnementale, ainsi que du développement stratégique des mobilités en vue d'assister aux assises européennes de la transition énergétique du 23 au 25 juin 2026 à Dijon,

DE DIRE que les frais de transport, d'inscription, d'hébergement et de restauration inhérents à l'exercice de ce mandat spécial seront pris en charge par la Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons agglomération, soit directement soit sur présentation d'un état de frais accompagné des dépenses engagées,

D'AUTORISER le Président ou son représentant là signer tout document nécessaire.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 09/06/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Amine MEHDI
Date de signature : 09/06/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.